DLP -3-6-57 177070



9e Année N° 211 31 Mai 1957

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

4, place Gensoul - LYON
Téléphone : FRanklin 20-56

Bimensuel

Compte Chèques postaux Lyon 9430-1/2 — Régisseur Recettes Service Protection des Végétaux, 4, place Gensoul, Lyon (2e)

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU. — Un traitement devra être appliqué **avant le 3 juin** sur toutes les vignes qui n'ont pas été traitées depuis le 25 mai, dans les régions suivantes :

Ain : région 42.
Ardèche : régions 143, 144 et cantons de Serrières, Annonay et Satilieu.
Drôme : régions 121, 122, 128, 129 et 130.
Isère : régions 101, 103, de Vaugris à Chanas; 104, au sud de la ligne Vienne-Saint-Jean-de-Bournay.
Loire : régions 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14.
Rhône : régions 21, 28 et communes d'Ampuis, Tupin-et-Semons et Condrieu.
Haute-Savoie : Région 66.

OIDIUM. — Cette maladie a repris une certaine extension et il convient de la surveiller sur les variétés sensibles.

COCHYLIS ET EUDEMIS. — Dans les régions de la Loire, du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et des Savoies, les conditions sont encore propices pour traiter les vignes contre ces chenilles, si la destruction n'a pas été totale lors des traitements précédents.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES. — Sur toutes les plantations non traitées depuis le 25 mai, un traitement devra être appliqué aux dates suivantes :

1° **Dès réception** de ce bulletin :
Ardèche : région 143 et canton de Serrières.
Drôme : régions 128 et 130.
Isère : régions 101 et 103 de Vaugris à Chanas.
Loire : régions 1, 2, 3, 7, 11, 12, 13.
Rhône : régions 24 et 25, au sud de la R. N. 502.

2° **Avant le 8 juin :**
Ain : région 42.
Ardèche : région 144 et cantons d'Annonay et Satillieu.
Drôme : régions 121, 122, 127 et 129.
Isère : régions 104 et 112.

P207

Loire : régions 8, 9 et 10.
Rhône : régions 21 et 28.
Savoie : région 90, en amont de Modane.
Haute-Savoie : région 66.

CARPOCAPSE. — Malgré les éclosions nombreuses de papillons, la température reste insuffisante pour qu'ils puissent s'accoupler et pondre. De ce fait, le premier traitement ne sera pas, jusqu'à nouvel avis, étendu à de nouvelles régions.

INFORMATIONS

MOUCHE DE LA CERISE. — Des éclosions de cet insecte ont déjà été observées à la faveur des quelques journées chaudes du début du mois. Les dégâts sont, jusqu'à maintenant très limités, mais il faut s'attendre à une recrudescence explosive dès le retour de températures normales.

Dès la première journée tiède, traiter toutes les variétés à récolter au moins 15 jours plus tard avec une émulsion de D. D. T. ou un oléoparathion.

POU DE SAN JOSE ET COCHENNILLE DU MURIER. — Les basses températures de la dernière décade ont arrêté le développement de ces cochenilles et l'on peut encore retarder le premier traitement dans les régions non encore touchées par les précédents avis. Un bulletin ultérieur précisera les dates d'application.

MONILIA TARDIF. — De nombreux abonnés demandent s'il ne serait pas nécessaire d'effectuer des traitements contre les attaques tardives sur fruits.

En fait, cette forme de la maladie n'apparaît qu'au cours des saisons humides et les traitements sont peu efficaces car les germes de la maladie sont souvent inoculés directement à l'intérieur des fruits par des piqûres d'insectes.

Si ces attaques menaçent de se produire à la faveur de mois d'été plus humides, le « Bulletin » donnera à ses abonnés le maximum de conseils possible.

CHUTES ANORMALES DE FEUILLES. — On observe sur diverses essences, notamment poirier et surtout pêcher, des chutes de feuilles anormales à pareille époque et souvent accompagnées de chutes massives de fruits.

Il est facile sur pêcher de dépister les cas où ces phénomènes sont dus au coryneum : autour des yeux le bois est desséché sur une zone ovale auréolée de rouge violacé et souvent la gomme apparaît sur la cicatrice de chute de la pousse.

Lorsque ces symptômes n'existent pas, les feuilles tombent avec leur couleur verte à peu près normale. Cette chute paraît alors imputable aux conditions climatiques de 1956 et 1957 :

— Froids intenses de février 1956 qui ont provoqué la destruction partielle des tissus conducteurs des brindilles (destruction qui était même totale l'an dernier sur les extrémités).

— Saison d'été 1956 trop courte et trop fraîche qui n'a pas permis l'aoûtement normal et la constitution de réserves suffisantes.

— Insuffisance du repos hivernal. Des phénomènes de végétation tardive étaient encore notées en décembre et, dès le début de février, le débourrement était déjà effectif et pendant tout ce mois la végétation était très active.

— Sécheresse du printemps accompagnée de forts refroidissements (7-16 avril, 6-9 mai et 19-29 mai) qui ont provoqué autant de retours de sève successifs.

Il semble également que l'on doive attribuer à cette succession d'anomalies climatiques, peut-être autant qu'à l'araignée rouge et à l'acariose, l'aspect languissant que montraient beaucoup de vignes jusque vers le 15 mai et même encore certaines à l'heure actuelle.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD.

Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 3, rue Sainte-Catherine, Lyon